


CHRONIQUE SCIENTIFIQUE



ÉTATS ET SOCIÉTÉS EN AFRIQUE NOIRE
(Colloque organisé par le Centre de recherches
africaines, Université de Paris-I
19-20 septembre 1980)

LE thème central du colloque — « Les rapports entre le pouvoir politique et les mouvements sociaux dans l'Afrique contemporaine (avant, pendant et après la colonisation) » — comprenait sept orientations (la question nationale, les finalités de l'État, l'information, les moyens de contrainte et de répression, les forces sociales et les forces politiques, le droit foncier communautaire et les appropriations individuelles, les structures religieuses traditionnelles et modernes).

Une des préoccupations centrales du comité d'organisation fut d'assurer une participation africaine importante et Yves Person, chargé de la direction du comité, insistait à juste titre, dans sa lettre d'invitation, sur la nécessité d'une présence africaine, car « il paraît de toute façon de moins en moins acceptable que les africanistes français se réunissent entre eux pour parler de l'Afrique ». De plus, il faut noter que le colloque se tenait à un moment fort opportun, la fin de la deuxième décennie de la décolonisation formelle permettant de faire le bilan de vingt années mouvementées d'expérience politique africaine : coups d'État, contre-coups d'État, guerres civiles et guerres de libération, sécheresse, création d'organisations continentales ou régionales (OUA, CEAO, CEDEAO, etc.), néocolonialisme venant du monde libre ou du monde socialiste, action des grandes organisations internationales (ONU, UNESCO). A cet égard, il n'était pas sans importance, d'un point de vue africain, que ce colloque se tienne en France et qu'il soit pris en charge par l'État français, puissance toujours impérialiste.

On avait donc nourri les plus grandes espérances sur la contribution du colloque à une meilleure connaissance de la situation et des pratiques actuelles en Afrique noire et de la politique économique et culturelle de puissances comme la France en Afrique ; et même si participants africains et européens pouvaient difficilement, à cause d'un sentiment de

honte, dépouiller le passé précolonial dans un cas, colonial et néocolonial dans l'autre, pour en déduire une explication des comportements actuels des « États » africains et des activités néocoloniales de puissances extérieures, on pensait qu'une analyse sérieuse, pour ne pas dire désintéressée, autoriserait quelques perspectives quant à l'évolution de l'État-nation sur le continent. La vive déception que nous avons éprouvée tient sans doute autant aux dispositions de présentation des communications qu'aux insuffisances de celles-ci et de la participation.

Au total, une trentaine de communications ont été présentées ; mais chaque auteur ne disposait en principe que de dix minutes pour exposer la substance de son travail. S'il est dans la nature des colloques d'envergure internationale d'accueillir quelques communications incohérentes et inadéquates par rapport au thème central, on ne saurait cependant excuser que des chercheurs n'aient pu mieux faire que de traiter un seul aspect de la question choisie de façon taxinomique, de telle façon qu'aucune relation ne soit dégagée entre les hiérarchies, structures ou valeurs précoloniales d'une part, et les comportements sociaux et politiques actuels de l'autre.

On s'interroge toujours, par exemple, sur les conclusions à tirer, pour l'étude des comportements politiques, économiques et culturels, du rapport, par ailleurs très intéressant, de M. Cissoko sur la conception de la noblesse Khassonké. De même, à quoi bon les enseignements de B. Barry sur l'émiettement structurel de la société sénégalienne ou les observations de K. Arhin sur les conséquences de la dissolution des empires militaires sous le régime colonial ? Est-ce que l'émiettement dans un cas, la dissolution d'un empire qui avait empêché l'accumulation privée dans l'autre, ont amené une vacuité du pouvoir et favorisé l'expansion du colonialisme exploiteur ? En quoi ces faits historiques prédéterminent-ils les comportements socio-politiques actuels des Sénégalais ou des Ashanti ? En quoi ces observations sont-elles pertinentes pour comprendre les problèmes et les échecs de la formation de l'État-nation en Afrique noire ?

Parmi les communications qui portaient sur les structures et les pouvoirs religieux, les trois qui traitaient de l'islam ont paru fort pertinentes et complémentaires. L'étude de J.-L. Triaud donne l'arrière-plan historique et conceptuel qui explique les sorts différents qu'ont connus les mouvements qui visaient à islamiser les structures sociales et politiques et ceux qui cherchaient à politiser l'islam. Les premiers prêchaient l'orthodoxie islamique et offraient « un cadre communautaire sécurisant et restructurant, imperméable à la pénétration culturelle occidentale (...), refuge contre cette modernité inquiétante et oppressive introduite par les puissances européennes ». Tout naturellement, celles-ci ont trouvé en eux de bons alliés contre les mouvements menés par les nouveaux dirigeants musulmans, à qui la culture arabe était non seulement étrangère mais « franchement suspecte ». Dans l'état actuel des connaissances, on comprend pourquoi le pouvoir colonial s'est farouchement opposé aux mouvements qui cherchaient à politiser l'islam : c'est que ceux-ci voulaient s'emparer du pouvoir dont jouissaient les impérialistes. La faillite, l'échec de mouvements comme celui du *Sardauna* de Sokoto au Nigeria

s'explique de cette façon (contribution de G. Nicolas). En définitive, ces communications nous apprennent que seule la politisation de l'islam rend cette religion intolérante envers les autres croyances. C'est donc un mouvement propice au nationalisme étatique et à l'évolution de l'État-nation en Afrique, quelle que soit la forme que prendra celui-ci.

Peut-on en dire autant des autres religions présentes sur la scène politique africaine ? Les études de J. Bureau et J.-R. de Benoist nous convainquent que, malgré ses efforts d'africanisation, l'Église, tant qu'elle ne s'intégrera pas à la vie matérielle des Africains en sécularisant ses valeurs, n'aboutira à rien, quels que soient les concours qu'elle croit apporter à l'État naissant. L'Église copte, elle, ne doit son succès en Éthiopie qu'au fait qu'elle a su, depuis des millénaires, s'identifier aux aspirations de la Couronne, quoique son patriarche fût un étranger envoyé d'Alexandrie. Depuis 1974, les aspirations des militaires (et les moyens qu'ils ont adoptés pour les atteindre) sont sur quelques points essentiels identiques à celles du régime impérial : l'intégration de l'État multinational par l'expansion de la langue amharique aux dépens des langues locales. L'Église, dont la langue liturgique est le copte, est un excellent agent de promotion de l'amharique, qui est le véhicule du savoir dans tous les établissements publics.

Quoi qu'il en soit, l'État-nation conçu comme une entité homogène est un phénomène européen et illusoire, ainsi que les communications de M. Alliot et Y. Person l'ont bien montré. La croissance infinie, qui est la condition de son succès, n'est pas à la portée des États africains, d'abord parce que le transfert de technologie est une tâche de Sisyphe, mais surtout parce qu'il n'existe plus de Nouveau monde à découvrir, plus de peuples sauvages que les États africains pourraient exploiter (et s'ils existaient, ce ne seraient certainement pas les Africains qui en tireraient profit...). La réalité est que les « États » africains sont, dans la conjoncture actuelle, des pièces dans le jeu d'échec que se livrent les puissances néocoloniales. O. Oloruntimehin invite, par exemple, les dirigeants africains, et surtout ceux des pays « francophones », à relever le défi français, qui, depuis l'indépendance, fait des anciennes colonies un sous-système de la nouvelle France impériale : « La politique de coopération et l'idéologie de la francophonie visent à permettre à la France de se poser en puissance dans la communauté internationale, en construisant son propre sous-système. Elle peut ainsi mobiliser les ressources d'États-clients pour accroître son propre poids vis-à-vis d'autres pouvoirs. Il faut faire face à la réalité : si l'on ne rompt pas avec cette politique de coopération et toutes ses institutions et obligations contractuelles, aucune solution viable n'est possible ; et les États francophones resteront des États subordonnés à la France. »

Mais cet appel ne s'adresse pas qu'aux pays francophones parce qu'ils sont francophones. Il est aussi lancé à tous les pays linguistiquement, donc culturellement, colonisés et dominés. Ici, Oloruntimehin rejoint D. Bebel-Gisler qui, dans une étude engagée sur les relations de violence entre le créole et le français, conclut que « le pouvoir sur la langue est une des dimensions les plus importantes du pouvoir parce qu'ainsi celui-ci réussit à s'instaurer dans la pratique des locuteurs, (...) ».

Défendre une langue, c'est défendre un marché économique et symbolique » (1).

Au début de ce compte-rendu, je regrettais les insuffisances d'organisation des séances du colloque. En fin de compte, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus fructueux de prévoir des séances parallèles pour chacune des sept orientations. Une telle disposition aurait laissé plus de temps pour la présentation et la discussion de chaque communication. Il est à regretter que dans les débats qui suivaient chaque séance plénière, trop de temps ait été consacré à la définition des termes tels que « nation », « ethnie », « tribu », « société », « État ». Ces longues interventions stériles n'ont rien amené de significatif, et surtout pas de recommandations. Il est vrai que les instances nationales ou internationales se moquent bien, de nos jours, des éventuelles recommandations de colloques de ce genre.

Malgré ces critiques un peu sévères, il demeure que la publication dans des délais raisonnables des actes du colloque mettra à la disposition des chercheurs, aussi bien que des responsables africains, des études de haute qualité. Reste à observer que pour assurer une participation plus importante des peuples concernés, il paraît souhaitable dans l'avenir de songer à des institutions africaines homologues du Centre de recherches africaines. Nous félicitons ce centre et son directeur d'avoir pris les devants d'un tel dialogue sur l'actualité africaine.

Olasope O. Oyelaran

(1) D. Bebel-Gisler, *La langue créole, force jugulée*, Paris, L'Harmattan, 1976.